



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 05/06/2025

N°577

Lancement des célébrations des 20 ans du label Entreprise du Patrimoine Vivant

Véronique Louwagie, ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises et de l'Économie sociale et solidaire, annonce le lancement des célébrations des 20 ans du label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) coordonnées par la Direction générale des Entreprises (DGE). Réunissant l'ensemble de l'écosystème, ces célébrations permettront de promouvoir les savoir-faire d'exception et de haute technicité dans les territoires et à l'international.

Créé en 2005, le label EPV distingue l'excellence et l'innovation d'entreprises artisanales et industrielles réparties entre 8 univers métiers : Ameublement & Décoration, Architecture & Patrimoine bâti, Arts de la Table, Culture & Communication, Équipements industriels, médicaux & mécaniques, Gastronomie, Loisirs & Transports, Mode & Beauté. Riche d'un réseau de près de 1300 entreprises, le label EPV s'inscrit pleinement dans la Stratégie nationale des métiers d'arts.

L'année 2025 marque les 20 ans du label, afin de mettre à l'honneur l'excellence et le savoir-faire des entreprises labellisées EPV, la Direction générale des Entreprises (DGE) lance l'initiative, « 20 jours pour célébrer 20 ans d'excellence ».

Ces célébrations seront organisées sous la forme d'une série d'événements, sous l'égide de la ministre, du 12 juin au 3 juillet 2025 :

- Durant cette période (et jusqu'en octobre 2025), **les entreprises labellisées EPV sont invitées à ouvrir leurs portes au grand public.** Les préfetures et acteurs du label pourront également organiser des événements pour ces célébrations. Le grand public pourra trouver tous les événements répertoriés sur cette plateforme en ligne : [20 ans du label « Entreprise du patrimoine vivant »](#) ;
- **Le 12 juin, à 18h30** : un **webinaire** sera l'occasion de **présenter le label et ses avantages**, notamment grâce aux témoignages de fleurons français de l'artisanat et de l'industrie ancrés dans l'hexagone et en Outre-mer ;
- **Le 26 juin** : un **déplacement de la ministre** dans un lieu emblématique de nos EPV lui permettra d'aller sur le terrain auprès de nos artisans et entrepreneurs (informations détaillées à venir) ;
- **Le 3 juillet, à 15h** : les **Rencontres économiques** rassembleront à **Bercy** les entreprises labellisées et les administrations concernées. Ces rencontres seront l'occasion pour les EPV de partager des bonnes pratiques et d'échanger sur leurs questions et réflexions autour des défis des Entreprises du patrimoine vivant avec différents acteurs publics et privés.

Pour Véronique Louwagie, « *Le label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) est bien plus qu'une simple distinction : c'est un gage de qualité et de savoir-faire à la française. A l'occasion des 20 ans du label EPV, j'invite chacune et chacun à pousser la porte de ces entreprises. Du 12 juin au 3 juillet, laissez-vous séduire par ces lieux d'exception où des artisans et des industriels façonnent et restaurent chaque jour des produits uniques, fruit d'un travail minutieux et passionné. **Faisons vivre et prospérer ce patrimoine vivant qui fait la richesse et la fierté de notre pays.*** »

Contacts presse :

Service presse de Véronique Louwagie, ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites moyennes entreprises et de l'Économie sociale et solidaire

Tél : 01 53 18 46 94

Mél : presse.mdc@cabinets.finances.gouv.fr

Direction générale des Entreprises

Tél : 01 44 97 04 49

Mél : presse.dge@finances.gouv.fr